

CANDIDATURE à LA SECTION SPORTIVE ESCALADE du collège Gérard Philippe 2023-2024

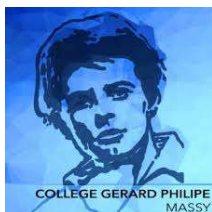
Cette candidature doit comporter :

- Dossier de candidature entièrement complété
- Autorisation parentale signée
- Règlement signé
- Renseignements administratifs complétés

Ces documents sont à rendre pour le 30 Mars 2023 au plus tard (à déposer au secrétariat du collège).

Pour finaliser la candidature, il faudra ensuite participer aux tests de sélection le 5 Avril 2023. (Détails dans le dossier.)



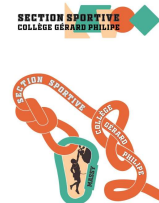


DOSSIER DE CANDIDATURE

à la

SECTION SPORTIVE D'ESCALADE

du collège Gérard Philippe



OBJECTIFS GENERAUX

La section sportive a pour objectif principal de construire un parcours de formation dans le cadre d'une pratique de l'escalade avancée. Cette formation s'organise autour de l'acquisition de compétences spécifiques et transversales permettant l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves de la section.

Ce parcours de formation s'articule autour de 4 axes :

- L'amélioration des performances sportives en milieu artificiel (bloc et voie) induit par un travail ciblé sur la maîtrise technique, tactique, stratégique, de lecture de voie et émotionnelle.
- La découverte de l'escalade en milieu naturel (Fontainebleau...) à travers le réinvestissement des apprentissages abordés en salle.
- L'acquisition de connaissances techniques, physiologiques, historiques puis sur l'organisation d'un entraînement planifié et individualisé.
- L'éveil aux actions citoyennes (organisation et participation lors des compétitions, formations et encadrement jeune officiel).

CONDITIONS

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du secrétariat du collège, son dossier de candidature dûment rempli.

Documents à fournir au plus tard **le 30 Mars 2023** :

- Une lettre de motivation rédigée par l'élève
- Une photo à coller sur la fiche de renseignement complétée
- L'autorisation parentale signée
- Le règlement de la section sportive signé par le candidat et le(s) responsable(s) légal(aux)

EPREUVE PHYSIQUE DE SELECTION

Seuls les candidats ayant rendu leur dossier de candidature complété peuvent participer au test.

L'épreuve se déroulera au complexe sportif de la Poterne, Rue de Migneaux à Massy, **05 Avril 2023.**

Pour les futurs 6^{ème}/5^{ème} :

2 voies en moulinette de difficulté croissante et de support différent (devers, dalle) puis **3 blocs.**

Pour les 4^{ème} et les 3^{ème} :

2 voies en tête de difficulté croissante et de support différent puis **3 blocs.**

Les capacités physiques, une agilité manifeste à grimper sur le mur et une bonne motivation à s'engager seront appréciés lors de l'épreuve.

Les pré-requis de sécurité moulinette (s'équiper, s'encorder, assurer) et en tête (mousquetonnage, chute, assurage en tête) seront également observés.

SELECTION

La sélection des élèves candidats se fera au regard :

- des résultats de l'épreuve physique de sélection
- de l'examen du dossier de candidature de l'élève par le responsable de la section et la cheffe d'établissement

Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés **avant la fin de l'année scolaire 2023-2024.**

ORGANISATION

Les élèves auront 3h00 de pratique hebdomadaire au complexe sportif de la Poterne. La section bénéficie d'une structure artificielle de 15m de haut (22m de développé), d'une salle de bloc dernière génération et de voies internationales de vitesse. Des cours théoriques seront organisés afin d'aborder toutes les notions théoriques en lien avec les 4 axes de l'objectif général.

Des sorties sont également prévues en salle de bloc (Arkose à Massy, Climb-Up Porte d'Italie) et en milieu naturel (Forêt de Fontainebleau).

S'ajoutent à cela, les entrainements, les formations jeunes officiels et les compétitions de l'AS escalade. Les élèves volontaires souhaitant poursuivre leur entrainement et recherchant une pratique compétitive plus poussée, pourront se rapprocher du club partenaire, l'ESM Escalade (**non obligatoire**).

La section du collège est en collaboration avec celle du Lycée Parc de Vilgénis, et la poursuite de la pratique en section au lycée sera encouragée.

La section Escalade n'est pas compatible avec tout autres options langues ou sportive (Allemand, Handball, Chinois...) pour ne pas surcharger les emplois du temps des élèves.

SUIVI SCOLAIRE

En plus d'un contrôle attentif de la charge d'entraînement, l'enseignant responsable de la section, en accord avec l'équipe pédagogique, veillera à harmoniser les échéances scolaires et sportives.

Il consultera les résultats scolaires à chaque fin de trimestre afin de s'assurer que le temps consacré à la section ne met pas en difficulté l'élève dans sa scolarité.

En cas de difficulté, l'enseignant s'assurera que le nécessaire est fait pour garder un bon niveau scolaire, et que la section est toujours compatible avec une bonne réussite scolaire.

EVALUATION

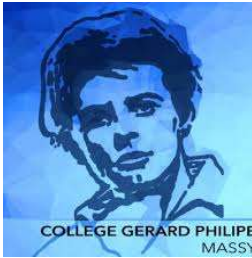
Une évaluation certificative par validation de compétences sera réalisée tous les trimestres. Ces certifications feront l'objet de notes puis d'appréciations présentes dans le bulletin scolaire de l'élève.

Ainsi, pendant tout le cursus, les élèves seront évalués :

- Sur leurs performances en tête ou/et en bloc à vue, flash ou après travail puis en vitesse.
- Sur leurs maitrises techniques (orientation des pieds, placements/replacements, groupés/dégroupés, diagonale d'équilibre, transferts d'appuis...)
- Sur leurs maitrises tactiques (relâchement, rythme de grimpe, anticipation, organisation visuelle, organisation séquentielle, adaptation motrice à la nature du support...)
- Sur leurs connaissances historiques de l'activité.
- Sur leur implication et leur progression.

SUIVI MEDICAL EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

L'enseignant responsable de la section devra être informé en cas de blessure au cours de l'année pouvant nécessiter une adaptation de la pratique afin de garantir l'intégrité physique des élèves.



A rendre signé avec le dossier de candidature avant **le**
31 Mars 2023

SECTION SPORTIVE
COLLEGE GERARD PHILIPPE



AUTORISATION PARENTALE
pour intégrer la
SECTION SPORTIVE ESCALADE
du collège Gérard Philippe 2023/2024

Je soussigné(e)

Adresse :

N° de téléphone :

Père – Mère – Tuteur de l'élève :

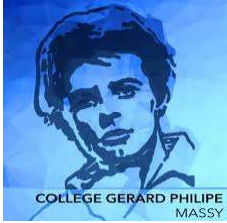
Élève né(e) le :/...../.....

Sollicite l'inscription de mon fils – de ma fille sur la liste des candidats à la Section Sportive Escalade pour l'année 2023/2024.

J'autorise également sa participation à l'épreuve physique de sélection au complexe sportif de la Poterne, Rue de Migneaux à Massy, **le 05 Avril 2023.**

Signature de l'élève :

Nom et signature du représentant légal :



Règlement de la section sportive d'escalade du collège Gérard Philipe de Massy

Faire partie de la section sportive c'est :

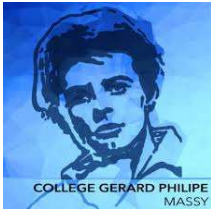
- Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et discipliné en classe.
- Participer activement aux cours d'EPS, aux entraînements / compétitions avec la section et avec l'AS escalade **(adhésion obligatoire à l'AS, et présence aux séances le mercredi après-midi entre 13h et 15h).**
- Participer à la vie associative de l'AS en tant que Jeune Officiel, assureur ou organisateur.
- Fournir le travail scolaire nécessaire à sa réussite.
- S'investir à chaque séance pour progresser et atteindre des objectifs d'autonomie et de performance dans l'activité.
- Respecter ses adversaires, ses partenaires, les juges et soi-même (écouter les signes de fatigue, collaborer avec le milieu médical).
- Avoir sa tenue de sport à chaque séance : short, ou jogging, tee-shirt, chaussons et tenue de rechange.
- Donner une image positive de la section, de l'escalade et du sport en général à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.
- S'engager à intégrer le dispositif d'accompagnement éducatif « devoirs faits » OU / ET tutorat du collège si des difficultés scolaires apparaissent. La durée et la périodicité seront modulées en fonction des difficultés.

Le maintien dans la section sera réétudié régulièrement en fonction de l'investissement, du comportement et des résultats scolaires de l'élève.

Signatures :

Elève

Parents/Tuteurs



A remettre avec le dossier de candidature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Candidature section sportive
escalade
du collège Gérard Philippe de Massy



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse des parents :

N° de téléphone : Mère portable : fixe :

Père portable : fixe :

Adresse mail : Mère :@.....

Père :@.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Classe suivie en 2022/2023 :

SI HORS Collège Gérard Philippe en 2022-2023
(Ecole ou autre collège)

Nom et ville de l'établissement fréquenté :

**A compléter par l'enseignant à propos de la capacité du candidat à lier les études et la pratique sportive intensive :*

AVIS : FAVORABLE DEFAVORABLE

Nom : Qualité :

Signature

Classe prévue à la rentrée 2022 :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Pratiques-tu déjà l'escalade ? OUI NON

**Une pratique antérieure en famille ou en club n'est pas une condition nécessaire pour intégrer la section.*

Es-tu licencié(e) dans un club ?

OUI quel club ?

NON

Nombre d'année de pratique ?

Nombre d'heure par semaine ?

Quel est ton niveau et quels sont tes meilleurs résultats ?

Autre(s) activité(s) sportive(s) ou culturelle(s) pratiquée(s) ?

Fait à le

Signature des parents :

**A compléter par le professeur d'EPS (si autre collège) ou l'entraîneur du club, à propos de ses aptitudes à grimper, de son investissement et de son attitude en cours.*

AVIS : FAVORABLE DEFAVORABLE

Nom : Qualité :

AVIS : FAVORABLE DEFAVORABLE

Nom : Qualité :